



TRANSPORT SCOLAIRE RPI AUBIGNOSC – CHATEAUNEUF VAL ST DONAT

ORGANISATION DE SECOND RANG = MAIRIE D'AUBIGNOSC

COMPTE-RENDU RÉUNION DU 15 MAI 2019 AVEC LES REPRESENTANTS DE LA REGION

Circuits MATIN & SOIR :

Nouveauté : La région ne facturera plus à la commune = les parents inscriront leurs enfants en ligne et paieront en ligne directement par carte bleue.

NB : Pour les personnes qui n'ont pas de carte bleue, exceptionnellement inscription papier et envoi du chèque à l'antenne de la Région à Digne. Pour les paiement en espèce : la régie est à GAP (05).

110 € par enfant

55 € par enfant pour le quotient CAF < 700 (au lieu de 10 € précédemment)

La GRATUITÉ pour les familles étant maintenue, la commune remboursera chaque parent : un RIB devra être remis à la mairie d'AUBIGNOSC.

La commune ne pourra plus procéder à l'inscription à la place des parents. Elle n'aura qu'un accès à la liste validée par la Région. Cela lui permettra de suivre les inscriptions et procéder aux remboursements.

La Région va adresser un courriel aux parents (pour ceux qui ont communiqué une adresse mail l'an passé). Chaque parent créera un compte sur le site de la Région. Un **support rechargeable, valable 5 ans**, leur sera ensuite envoyé. Outre le car du RPI, ce support de la Région leur permettra d'accéder à tous les réseaux de transports de la Région [TER (trains), LER (lignes de cars)].



L'inscription en ligne concernera également le collège et le lycée ; il n'y aura qu'un seul compte par famille. Les parents n'iront plus s'acquitter du paiement au Syndicat de Transport d'élèves à Château-Arnoux.

Le remboursement ne concerne pas le collège et le lycée.

La commune va signer une nouvelle convention avec la Région. Cela permettra notamment l'accès à la liste des inscriptions sur le site de la Région.

Les inscriptions seront ouvertes exclusivement du 17 juin 2019 au 31 juillet 2019.

Le nouveau règlement va être transmis par la Région.

NB : en cas de déménagement dans la Région SUD PACA, le support restera valable dans les 06 départements concernés (04, 05, 06, 13, 83 & 84).

Pour les familles nombreuses :

Si leur quotient est < 700 : les parents paieront : nb d'enfants x 55 €

Si leur quotient est > 700 : les parents paieront nb d'enfants x 110 € mais à partir du 3^{ème} enfant, la Région remboursera 55 € par enfant à condition de lui en faire la demande à partir du 1^{er} novembre.

Pour les nouveaux arrivants :

Création du compte avec possibilité exceptionnellement de s'inscrire après le 31 juillet 2019

Règle des 3 kms :

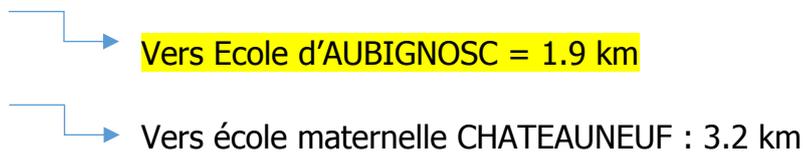
Au niveau National, la définition du transport scolaire : concerne le transport des élèves domiciliés à + de 3 km de l'établissement d'enseignement.

Les familles habitant à moins de 3 km ne pourront pas s'inscrire en ligne sur le site de la Région ; il bloquera. Elles inscriront les enfants à la mairie d'Aubignosc pour les arrêts :

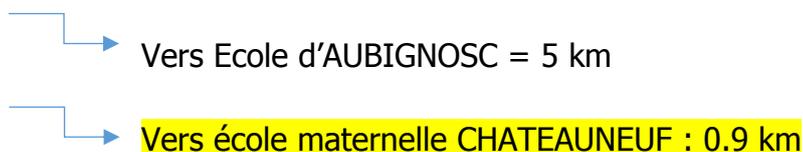
- 1- **du Thoron** = pour les maternelles de CVSD allant à CVSD
- 2- **du Forest** = élémentaires venant à Aubignosc.

Schéma de circulation :

Arrêt du Forest :



Arrêt du Thoron :



Pour les circuits de MIDI :

+ les maternelles domiciliés à CVSD qui viendraient à la garderie le matin :

Les parents inscriront leurs enfants en mairie d'AUBIGNOSC **MAIS NE PAIERONT PAS** ; ils préciseront toutefois le montant de leur **quotient CAF**. La Région facturera à la commune le coût de cette prestation. Le chauffeur aura la liste des enfants et cette liste servira de titre de transport.